

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION  
GROUPEMENT VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS  
ET DES COMPETENCES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 JUIN 2023

P.V. n° 128  
Dossier n° 11

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU l'article L.1251-1 du code du travail relatif au recours au travail temporaire,

VU l'article L.334-3 relatif au recours aux services des entreprises de travail temporaire mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail,

VU l'article L.452-30 du Code Général de la Fonction Publique, relatif à la mise à la disposition d'agents à des collectivités affiliées et non affiliées, à titre onéreux,

VU l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique, relatif à la mise à disposition des collectivités d'agents territoriaux par les centres de gestion,

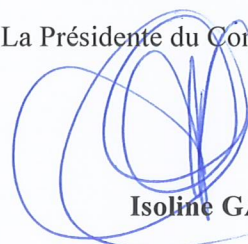
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif au recours au service d'intérim territorial du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, pour mise à disposition de personnel de renfort ou de remplacement.

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- d'approuver la convention d'adhésion à ce service d'intérim territorial ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil d'Administration à signer la convention.

La Présidente du Conseil d'administration



**Isoline GARREAU**